

## Entretien avec Monsieur le Ministre du Commerce El Hachemi Djaaboub

« IL N' Y A PLUS QU'UN PAS A FRANCHIR »

Source Liberté économie 07 février 2007

- Certains pays membre de l'OMC demandent à l'Algérie de lever l'interdiction des véhicules d'occasion.
- La protection intellectuelle et l'ouverture des services au privé demeurent encore en débat.
- Les prix intérieurs du gaz algérien suscitent l'inquiétude de certains membres de l'OMC qui y voient une forme de subvention pour l'industrie domestique.
- Un décret prochainement mis en œuvre pour définir le cahier de charges relatif à l'exportation des déchets ferreux et non ferreux.

**Entretien réalisé par Abdelkrim Alem :** Serein et très confiant, le ministre du Commerce, El Hachemi Djaâboub, nous relate certains détails sur les négociations de l'Algérie pour son accession à l'OMC. C'est le dernier virage. Même s'il est vrai que certains points sont restés en discussion, l'Algérie bénéficie d'un large soutien de la part de pays influents au sein de cette organisation. D'où l'optimisme de notre ministre pour qui l'année 2007 sera la bonne.

**Liberté Economie :** Monsieur le ministre, la presse a annoncé que l'Algérie deviendra membre de l'OMC au courant de cette année ? Peut-on en savoir plus ?

**Le ministre :** " De façon très concrète, pour les négociations multilatérales, tout ce qui touche aux lois et règlements, nous avons avancé et avons fait des progrès extraordinaires. Nous avons abrogé, amendé et mis en œuvre des dizaines de lois. Un toilettage a été opéré en profondeur dans toutes les

lois et règlements qui encadrent le commerce international. De ce fait, j'ouvre une parenthèse à ce sujet.

L'Algérie a énormément gagné au cours de ce processus de négociations multilatérales, dans la mesure où cela a été une occasion pour nous de nous mettre à niveau avec les grandes nations, et ce, pour la simple raison que nous étions très en retard dans la gestion du commerce extérieur, ce qui est dû essentiellement à la situation de monopoles qu'avait l'État dans le commerce extérieur.

L'État était le seul opérateur qui activait dans ce domaine. Mais avec l'ouverture et la démonopolisation, les opérateurs nationaux et étrangers sont désormais de la partie. Il se trouve, qu'à un certain moment, on a observé une certaine anarchie dans les années 90. Donc avec le lancement des négociations, l'occasion pour l'Algérie a été donnée pour notre mise à niveau, pour notre réglementation afin d'assurer une compétition loyale et une transparence, et une égalité entre les opérateurs.

Tout ceci avec le respect des normes, de la sécurité et de la traçabilité ainsi que du professionnalisme, en sauvegardant les intérêts du citoyen.

On avait des mécanismes occultes et obscurs, qui donneraient lieu à des passe-droits, et à des dépassements. Il n'y avait pas une visibilité pour le commerce extérieur.

A tout cela, s'ajoute le fait qu'il y avait des perpétuels et irréguliers changements des lois qui touchent le commerce, d'où une instabilité réelle pour le commerce ; ce qui est en fait, l'ennemi n° 1 des opérateurs économiques.

Par ailleurs, le plus grand acquis de notre démarche, c'est la consolidation de nos droits de douanes depuis 2001. C'est un acquis également au profit des opérateurs.

A ce propos, sans exagérer, nous sommes très respectés par nos partenaires étrangers, car on a consolidé nos droits de douanes et nous sommes parmi les rares pays qui ne touchent aux droits de douanes qu'à l'occasion des lois de Finances.

Je m'explique, il y a des pays membres de l'OMC qui malheureusement ont cette habitude de changer leurs tarifs douaniers à n'importe quel moment de l'année et par un simple décret exécutif. Ce n'est pas le cas de l'Algérie. C'est pour dire, que dans cette dynamique, nos opérateurs ont une très bonne visibilité dans l'établissement de leurs programmes annuels assurés qu'ils sont contre tout risque de bouleversement ou changement des droits de douanes.

En outre, tout le monde sait qu'aujourd'hui, il y a absence totale de toute forme de discrimination entre les opérateurs. Qu'ils soient public, privés, nationaux ou étrangers, ils obéissent tous à une même réglementation. C'est dire que nous avons fait un travail en profondeur en ce sens où il nous a fallu explorer tous les textes de lois.

C'est un travail de fouille. Il fallait répondre à toutes les doléances des pays membres de l'OMC, et quand l'un demande une chose, l'autre demandait son contraire. C'est pourquoi notre travail n'a pas été facile. Mais de manière générale, toutes les lois ont été amendées et transmises à l'OMC, sur ce niveau, on est à l'aise. Au chapitre des négociations bilatérales, il faut savoir que les pays engagés avec nous dans ce chapitre sont ceux qui s'intéressent essentiellement au marché algérien. Ce sont les pays de l'UE (27 pays), les USA, le Canada, l'Australie, l'Argentine, la Turquie et l'Uruguay.

[Et justement, est-ce que les négociations sont rendues faciles pas l'intérêt que portent ces pays au marché algérien ?](#)

Je dois dire qu'au jour, d'aujourd'hui, il y a une dizaine de points qui n'ont pas encore fait consensus entre nos partenaires de l'OMC.

Essentiellement, il s'agit de la question liée aux prix intérieurs du gaz. L'idée, selon laquelle l'Algérie est en train de subventionner indirectement son industrie à travers la baisse des prix du gaz ne tient pas la route. Il faut tout simplement reconnaître que le gaz est à bon marché en Algérie. Il n'y a pas lieu de faire le comparatif entre le prix du gaz en Algérie et celui en Europe. Ce n'est pas un dopage et encore moins une subvention.

La question est toujours en discussions, mais notre position est confortable

à ce sujet, sachant que l'Arabie Saoudite a connu la même préoccupation dans le cadre de ses négociations.

Le deuxième point, en cours de discussions, est relatif à l'interdiction des véhicules de moins de 3 ans.

A ce titre, il faut savoir que notre pays importe 190 000 véhicules par an dont 65 000 usagés. Nous avons expliqué à nos partenaires, que nous n'avons pas encore les moyens et mécanismes de contrôle permettant de vérifier l'âge des véhicules d'occasion, tout en sachant qu'il faut aussi déterminer l'année de première mise en circulation. Aussi, qu'ils soient neufs ou usagés, ces véhicules proviennent des mêmes pays.

Il n'y a ni embargo et ni obstacle pour un pays ou une marque. On a demandé à ce titre une certaine compréhension de la part de nos partenaires.

Troisième point soulevé et en discussions, c'est celui des entreprises de commerce de l'État.

On a dit sur cette question, que nous n'avons que l'OAIC qui importe pour le compte de l'État des céréales, et à un degré moindre, l'Institut Pasteur d'Algérie qui importe pour sa part, du soluté et des vaccins.

Quatrième point en débat, il est d'ordre législatif, et il concerne l'ONDA (Office national des droits d'auteurs et des droits voisins).

En matière de protection, les droits d'auteur ont à eux une loi qui confère cette faisabilité exclusivement à l'ONDA. Nos partenaires pensent que c'est un monopole et qu'il faut laisser la latitude aux professionnels, les artistes et autres de se protéger. On leur a expliqué que l'ONDA n'est pas un office d'État, mais c'est plutôt un organisme émanant des professionnels eux-mêmes.

D'autre part, nos partenaires de l'OMC nous demandent d'abolir la taxe sur l'abattage des bovins et ovins importés alors qu'il faut savoir que cette taxe ne représente rien en valeur sur la balance commerciale. Ces

produits étant taxés dans leurs pays d'origine et afin d'éviter la double imposition comme ils le soutiennent, on leur a suggéré donc d'abroger cette taxe dans leur pays considérant que ces marchandises sont destinées à l'exportation.

Je dois vous dire que le fossé qui nous séparait de l'OMC s'est rétréci au maximum.

Il ne reste plus qu'un pas à franchir pour être membre de l'OMC. Il reste la touche politique parce que l'OMC demeure l'espace de confrontation d'idées et de politique sur les intérêts du commerce mondial qui s'élève à 18 000 milliards de dollars. La part de l'Algérie dans ce commerce est de 0,3 %.

L'autre question sur laquelle il y a aussi débat, c'est l'ouverture des services. La partie algérienne a répondu que nous n'étions pas encore prêts à ouvrir le secteur aux privés.

Nous avons demandé la compréhension de la part de nos partenaires. On ne veut pas faire dans la précipitation. L'ouverture, elle va arriver avec le temps.

L'Algérie demande une période de transition pour cette question qui ne heurte en rien les règles de l'OMC, sinon aujourd'hui, on attend la programmation du 10e round pour débattre de ces questions et trouver un terrain d'entente.

Concrètement, quels sont les pays qui nous ont accordé leur confiance, voire, leur soutien ?

Nous avons déjà signé avec Cuba, le Brésil et l'Uruguay, la conclusion des négociations à travers des procès-verbaux sur lesquels chaque partie se déclare satisfaite des négociations bilatérales menées.

C'est le volet technique. Il faut par ailleurs, relever la position extrêmement confortable qu'occupe actuellement l'Algérie au niveau international. A deux reprises quand j'ai été à Genève, les ambassadeurs de grands pays ont intervenu ouvertement et fermement pour soutenir notre accession à

l'OMC. Ils ont déclaré que l'OMC avait intérêt à faire accélérer l'adhésion de l'Algérie. Des propos émanant de membres influents de l'OMC nous font ressentir que l'Algérie ne sera pas un membre quelconque de cette organisation.

Oui, mais beaucoup ont évoqué des retards accusés dans la démarche...

" Pour ceux qui nous accusent de lenteurs, nous disons que celles-ci sont dues essentiellement à une chose capitale : c'est la prise de conscience des négociateurs algériens et de leur sérieux, car on n'a pas l'intention ni aujourd'hui ni demain de nous engager sur une chose pour ensuite la renier.

Nous voulons respecter nos engagements et donc sans tomber dans la précipitation. Il aurait été très facile pour nous de dire oui et d'accepter toutes les doléances de nos partenaires. D'ailleurs, sachez que notre démarche sérieuse nous a valu beaucoup de respect de la part des grandes nations engagées dans les négociations. Sur le volet politique,

avec l'accession de l'Arabie Saoudite à l'OMC, les pays arabes, l'OCI, nous soutiennent et revendiquent avec force notre adhésion.

A cela, s'ajoute l'engagement explicite et écrit pris par l'UE pour aider l'Algérie et la soutenir dans cette démarche.

Qu'en est-il de la position des USA ?

" Nos relations politiques et commerciales avec les USA se sont nettement améliorées ; J'ai reçu trois fois l'ancien ambassadeur des USA et je dois rencontrer le nouveau. J'ai noté une grande disponibilité de Washington pour nous soutenir à accéder à l'OMC et mieux encore, ils nous ont dépêché des experts chargés des négociations pour aider nos négociateurs en charge de ce dossier.

Tous ces éléments réunis, m'autorisent à déclarer que nous avons réuni les critères d'accession à l'OMC.

Monsieur le ministre, sur un autre registre, dites-nous une bonne fois pour toutes, si l'exportation des déchets ferreux et non ferreux sera interdite ou simplement réglementée ?

Il y a eu débat autour de la question, mais personne n'a parlé d'interdiction. Je suis conscient que ce marché rapporte quelque 200 millions de dollars par an, pour l'instant et en l'absence de fonderies, ce genre de produits n'intéresse pas encore la machine industrielle domestique. Si l'article 85 de la loi de Finances relatif à ce volet n'a jamais évoqué l'interdiction, il faut savoir que celle-ci n'est pas à écarter totalement car l'ordonnance de 2003, relative au commerce extérieur nous donne le droit de suspendre toute marchandise à l'import et à l'export, s'il y a nécessité. Notre mission est d'encourager le commerce et non l'entraver. Donc, nous travaillons pour veiller à la loyauté commerciale et la traçabilité des opérations au bénéfice de la collectivité nationale.

Aussi, il faut souligner que l'article en question traite également de l'exportation du liège et des cuirs. Au passage, je tiens à remercier vivement l'ensemble des opérateurs qui activent dans ce commerce pour leur coopération avec les services du ministère et pour avoir reconnu eux-mêmes qu'il y avait des vols et de la fraude.

Ils ont adhéré avec nous à un toilettage des textes pour un meilleur cadrage de ce commerce. Personnellement, j'ai veillé à les associer pour la mise en place des cahiers de charge afin de garantir une parfaite transparence et une meilleure traçabilité. Tous les services seront associés avec nous pour éradiquer les vols des couvercles des égouts et des câbles électriques et de téléphone. A quelque chose près, le cuir, les peaux brutes et le liège dont on parle peu, seront également concernés.

Notre souhait consiste à améliorer le niveau et la qualité des transactions et les placer loin de tous les agissements néfastes qui les entacheraient.

Il va y avoir un décret qui va annoncer les principes généraux de ces activités pour indexer chaque type de produit.

### Les pays en course pour l' OMC

Vingt-huit pays y compris l'Algérie négocient actuellement leur accession.

Les processus d'accession les plus avancés sont ceux :

1. De la fédération de Russie (30 réunions du groupe de travail) ;
2. De l'Ukraine (16 réunions du groupe de travail) ;
3. De l'Algérie (9 réunion du groupe de travail) ;
4. Du Kazakhstan (8 réunions du groupe de travail) ;
5. Du Belarus (7 réunions du groupe de travail) ;

Après seulement 9 réunions, le processus d'accession de l'Algérie est considéré parmi les plus avancés.